

La moyenne des montants retirés pendant les derniers cinq ans, de 1890 à 1894, s'est élevée à \$11,788,683 et les dépôts à \$11,804,616. En 1895 les remboursements ont été de \$508,642 moins élevés que pendant la moyenne des cinq années, et les dépôts ont été de \$889,911 plus que la moyenne des cinq ans.

La politique du gouvernement est de transférer, suivant que l'occasion s'en présente, les comptes des banques d'épargne sous le contrôle du département des finances au département des postes.

Les montants suivants ont été transférés sous le régime ci-haut mentionné:—

Nouvelle-Ecosse.....	1890.....	8 68,579
	1891.....	161,595
	1894.....	84,292
	1895.....	337,349
Nouveau-Brunswick.....	1890.....	98,923
	1894.....	133,882
	1895.....	156,540
Colombie anglaise.....	1891.....	227,574

PARTIE V.

COMPAGNIES DE PRÊTS.

978. Le premier acte du Canada concernant les sociétés de construction fut adopté en 1846, dans le but d'encourager l'organisation de sociétés de construction dans le Haut-Canada. On ne tarda guère à adopter un acte analogue dans le Bas-Canada. En 1847, la législature du Nouveau-Brunswick, et en 1849, celle de la Nouvelle-Ecosse adoptèrent des actes concernant les règlements des sociétés de bénéfices. Il y a eu depuis, quarante actes ou plus, qui ont été mis en force par les autorités législatives qui composent aujourd'hui la Puissance du Canada.

979. L'Acte de 1874, adopté par le parlement de la Puissance, semble avoir donné un élan à ces institutions; les statistiques démontrent que du nombre de ces institutions qui existent aujourd'hui, 8 furent établies avant 1860, 8 entre les années 1860 et 1869, 39 entre 1870 et 1879, 14 entre 1880 et 1889, et 1 depuis 1889. Plus de la moitié ont été établies entre 1874 et 1880.

La plus vieille société établie est la "Lambton Loan and Investment Company," qui commença ses opérations en 1844.

En 1882, le montant moyen des propriétés foncières sous hypothèque pour chacune des 91 sociétés de construction, de compagnies de prêts et de placements en opération alors, était de \$1,626,706, et en 1894 la moyenne de chacune des 94 compagnies en opération était de \$2,420,000.

L'Acte de 1874 permet aux sociétés de construction d'émettre des débetures et de recevoir des dépôts, mais ce dernier privilège n'est accordé qu'aux compagnies qui ont un capital payé de \$200,000, et en 1877, ce capital requis a été réduit à \$100,000.